

Mairie de SAINT ORENS POUY PETIT
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du château, sous la présidence de M.MESTE Michel, Maire.

Présents : MM. MESTE Michel, Maire, PETI-JEAN Patrice, RICHON Michel, BARATS Thierry, DAL SANTO Franck, FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, DELMAS Marceau, BRAGAGNOLO Jean-François

Absents excusés: Mme BARATS Estelle et Mr ROSA Yannick

Procuration : Mme BARATS Estelle donne pouvoir à Mr BARATS Thierry, Mr ROSA Yannick donne pouvoir à Mr DAL SANTO Franck

Secrétaire de séance : M BARATS Thierry

Séance ouverte à 20h38

- 1- Lecture du compte-rendu du 30 janvier 2023
Accord à l'unanimité des membres du conseil présents à cette date.
- 2- Délibération Modification du CIA de l'Adjoint administratif
Suite à l'accord favorable du Comité Technique en date du 13 février sur la proposition faite par le conseil municipal lors de sa réunion du 21 décembre 2022, le taux maximal accordé aux Adjoint Administratifs sera porté à 100 % pour le CIA proratisé au nombre d'heures hebdomadaires.
7 voix pour – 1 voix contre – 3 abstention
- 3- Délibération Participation financière à la complémentaire santé des agents
Suite à l'accord favorable du Comité Technique en date du 13 février sur la proposition faite par le conseil municipal lors de sa réunion du 21 décembre 2022 d'une participation à hauteur de 22 euros par mois et par agent, cette participation sera effective à l'ensemble des agents souhaitant adhérer au contrat santé proposé par la MNT via le CDG 32.
7 voix pour – 1 voix contre – 3 abstention
- 4- Délibération Modification nomination des voies
Suite à la présentation du projet de dénomination des voies envoyée au Service National de l'Adressage, il convient de prendre en compte l'adressage effectué par les communes limitrophes et de renommer les voies suivantes : Route de Condom, Route du Mas d'Auvignon, Route de Blaziert, Route des Crêtes, Route de St Puy, Impasse de la Ténarèze. Dans l'attente des propositions des nouveaux conseillers.
- 5- Compte de Gestion 2022- Commune
Le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme BABOU Edith est conforme aux écritures.
7 voix pour – 4 abstention
- 6- Compte Administratif 2022 - Commune
Fonctionnement : Recettes 422 103,76 € dont 221 323,18 € de report 2021.
Dépenses 83 002,55 €
Investissement : Recettes 89 913,43 € dont 60 063,51 € de report 2021
Dépenses 102 651,06 €
6 voix pour – 4 abstention

7- Affectation du résultat 2022- Commune

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Excédent de fonctionnement : 313 624,18 €

Déficit d'investissement : 12 647,63 €

Affectation en réserve : 25 477,03 €

7 voix pour – 4 abstention

8- Délibération Taux taxes locales 2023

Les bases locatives d'imposition seront revalorisées à hauteur de 7,10 % pour 2023.

Taux votés :

TFB : 49,36 %

TFNB : 87,49 %

THRS : 9,57 %.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

9- Délibération Subventions aux associations 2023

Subventions votées et annexées au BP 2023 en vertu de l'article L2311-7 du CGCT :

- Pompiers St Puy : 160 euros,
- Pompiers Condom : 160 euros,
- Banque Alimentaire du Gers : 160 euros,
- Comité des Fêtes : 2 000 euros,
- Commune de St Puy : 76 euros,
- Conseil départemental – FAJ : 200 euros,
- Conseil départemental – FSL : 65 euros,
- Jumelage Rixheim : 100 euros,
- La Raquette Orinoise : 500 euros,
- Société de Chasse : 500 euros,
- OCCE Valence s/Baïse : 100 euros,
- OCCE Caussens : 100 euros,
- Téléthon : 100 euros.

10- Budget Primitif 2023 - Commune

Fonctionnement : 503 386,18 €

Investissement : 378 831,49 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

7 voix pour – 4 abstention

11- Compte de Gestion 2022 - Lotissement

Le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme BABOU Edith est conforme aux écritures.

7 voix pour – 4 abstention

12- Compte administratif 2022- Lotissement

Fonctionnement : Recettes 31 666,67 €

Dépenses 31 666,67 €

Investissement : Recettes 29 866,67 €

Dépenses 40 373,55 €. Report de déficit 2021

6 voix pour – 4 abstention

13- Affectation du résultat 2022 – Lotissement

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Déficit d'investissement : 10 506,88 €

7 voix pour – 4 abstention

14- Budget Primitif 2023 - Lotissement

Fonctionnement : 44 605,77 €

Investissement : 42 605,77 €

7 voix pour – 4 abstentions

15- Compte de gestion 2022 – Assainissement

Le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme BABOU Edith est conforme aux écritures.

7 voix pour – 4 abstention

16- Compte administratif 2022- Assainissement

Fonctionnement : Recettes 10 748,06 € dont 63,39 € de report d'excédent 2021
Dépenses 9 676,39 €

Investissement : Recettes 31 390,39 € dont 22 739 € de report de report
d'excédent 2021
Dépenses 3 673 €. Report de déficit 2021

6 voix pour – 4 abstention

17- Affectation du résultat 2022- Assainissement

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Excédent de fonctionnement : 1 071,67 €

Excédent d'investissement : 27 717,39 €

7 voix pour – 4 abstention

18- Budget primitif 2023 - Assainissement

Fonctionnement : 11 659,67 €

Investissement : 36 877,06 €

7 voix pour – 4 abstention

19- Devis SDEG – Passage LEDS

Le devis établi par le SDEG pour l'installation de LEDS sur 4 candélabres situés route de Caussens s'élève à 3 243,50 euros HT et une subvention versée à la commune de 973,05 euros HT soit un coût de 2 270,50 euros.

Le devis n'est pas accepté.

Le SDEG va être contacté pour estimer le coût d'un changement de couleur des LEDS dans l'enceinte du village.

20- Désignation délégué titulaire SIAEP et commissions communales

Mr Jean-François BRAGAGNOLO se propose pour être délégué titulaire au SIAEP.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Composition des commissions communales :

VOIRIE : Mrs BARATS Thierry, ROSA Yannick, FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, DELMAS Marceau, BRAGAGNOLO Jean-François.

TRAVAUX : Mrs BARATS Thierry, ROSA Yannick, DAL SANTO Franck, PETI-JEAN Patrice, FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, DELMAS Marceau, BRAGAGNOLO Jean-François.

FLEURISSEMENT/ENVIRONNEMENT : Mme BARATS Estelle, Mrs FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, DELMAS Marceau, BRAGAGNOLO Jean-François.

FINANCES : Mrs ROSA Yannick, PETI-JEAN Patrice, RICHON Michel, FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, DELMAS Marceau, BRAGAGNOLO Jean-François.

COMMUNICATION : Mme BARATS Estelle, Mrs RICHON Michel, FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, DELMAS Marceau, BRAGAGNOLO Jean-François.

Questions diverses :

- Dossier antenne : le recours des époux Mathaud a été rejeté par le Tribunal Administratif. Les services de l'Etat et TDF en ont été avertis et la commune n'a de nouvelles sur l'avancée du dossier.
- Dossier fibre à Pouy Petit : le projet est en phase d'étude par Gers Fibre.

